

Approbation de la demande exceptionnelle de
subvention du congrès étudiant de l'AGEMP

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 30 juin 2026**

Délibération 2026/06/CFVU – 136

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 27 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la demande exceptionnelle de subvention du congrès étudiant de l'AGEMP.

Toulouse, le 30 juin 2026

Le Vice-Président CFVU



Vincent PAILLARD



Nombre de membres : 42
Nombre de membres présents ou représentés : 19

Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 2
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

CONGRÈS Etudiant 2025/2026

Projet Association Etudiante

PRESENTATION DU PROJET

Intitulé du projet : Rencontres étudiantes

Date(s) de l'évènement : 17/09/26 au 20/09/26

Horaires de l'évènement : Le 17/09 à 12h et le 20/09 à 14h

Lieu de l'évènement : Toulouse

Description du projet (thématique, objectifs, retombées sur la communauté étudiante, partenariats, évènement annuel, etc.) :

L'AGEMP organise du 17 au 20 septembre 2026 un rassemblement d'étudiants et étudiantes investiEs dans le milieu associatif et inscritEs dans le but de se faire former, d'échanger, se rencontrer et débattre sur différentes thématiques telles que la lutte contre les discriminations, la transition écologique et sociétale, la lutte contre la précarité et la citoyenneté.

Le Jeudi les participantEs se feront former toute la journée et réaliseront une visite de la ville de Toulouse en fin d'après-midi.

Le Vendredi, les formations et tables rondes continueront. L'après-midi aura lieu l'évènement de restitution de l'enquête logement et de l'ensemble des évènements réalisés dans l'année autour de la thématique du logement étudiant. Nous aborderons les résultats de ces consultations et échanges ainsi que des pistes de réflexion pour d'éventuelles solutions et propositions. De nombreux acteurs et actrices du milieu estudiantin territoriaux et nationaux seront ainsi invitéEs à se prononcer et échanger avec les étudiants et étudiantes (Ministère de l'ESR, Région, Assos, etc...). Un village partenaire sera également réalisé à ce moment-ci suivi d'une visite de la ville de Toulouse.

Le Samedi des formations ainsi qu'un temps de plénière autour des actions des associations mises en place sera réalisé pour finir sur un temps démocratique.

Le dimanche nous terminerons l'évènement par des temps de formation ou groupes de travail en fonction de ce qui sera décidé.

Il s'agit d'un évènement ouvert à l'ensemble des étudiants et étudiantes, engagéEs ou non dans le milieu associatif, forméEs ou non, avec pour objectif l'échange et la co-construction par l'éducation populaire et le pair à pair.

L'AGEMP, désormais titulaire de l'agrément "évènement responsable" reconnu par le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de

la Vie associative, la MACIF, 100% Handinamique, le RESES, la Fédération Addiction, En avant toute(s), le Comité National Contre le Bizutage, l'Association Prévention Routière et SOS Racisme, aura à coeur de rendre cet évènement le plus inclusif possible, éloigné de toute forme de prosélytisme ou de partisanisme.

De même, étant membre du RESES, l'AGEMP prendra soin de limiter au maximum l'impact écologique de cet évènement par la distribution de repas végétariens, l'utilisation des transports en communs ainsi que le tri et la limitation des déchets.

La tarification "locaux" permettra aux étudiantEs qui se logent par leurs propres moyens de ne pas payer le même montant que les étudiantEs logés en hôtel. Enfin la sécurité de chacunE sera assurée par la présence d'agentEs formés ainsi que le déploiement du dispositif personnes de confiance permettant la lutte contre les discriminations et l'accompagnement pour la santé mentale de toutes et tous.

Pour les étudiants et étudiantes, cet évènement est l'occasion, à la rentrée, d'en découvrir un peu plus sur l'écosystème associatif et les associations de leur filière. C'est également pour elles et eux le bon moment d'en apprendre plus sur les questions de solidarité, de citoyenneté et sur l'écosystème de l'enseignement supérieur. Iels auront la possibilité d'échanger avec différentEs acteurs et actrices du milieu étudiantin mais aussi avec des associations engagées dans la lutte contre la précarité et l'accès au logement étudiant. Pour les étudiantEs déjà engagéEs dans le milieu associatif, il s'agira d'un temps d'échange, de formation, de rencontres permettant de s'ouvrir à d'autres fonctionnements, projets et objectifs. De nombreux rappels sur les dispositifs existants ou à mettre en place sont prévus afin de donner à chacunE les clefs et outils pour lutter contre le non-recours et accompagner d'autres étudiantEs en sachant comment et vers qui rediriger en cas de besoin.

Par ailleurs, nous serions très heureux de pouvoir mettre à l'honneur la ville de Toulouse, première ville étudiante lors de cet évènement.

Public cible (interne à l'association, projet de filière/promo, étudiants composante, étudiants UT, etc.) :

Les étudiants et étudiantes de l'académie de Toulouse ainsi qu'étudiantEs hors académie investis ou non dans les associations étudiantes sont conviés à cet évènement.

Nombre de participants attendus : 350

Prix d'entrée pour les participants : 45€ pour le tarif normal et 30€ pour un étudiant qui ne demande pas à être logé. Les bénévoles qui œuvrent pour la tenue de l'évènement auront un accès gratuit. Actuellement, la majorité des associations adhérentes à l'AGEMP viennent de l'UT.

Montant total du projet : 58 050€

Montant demandé au CA : 7 000€ (12,06 % du montant total)

INFORMATIONS SUR LE PORTEUR DE PROJET

Nom de l'association : Association Générale Étudiante de Midi-Pyrénées (AGEMP)

Mail de contact de l'association : bureau@agemp.org

Nom Prénom du porteur de projet : Victor Godderis

Mail de contact du porteur de projet : secretariat@agemp.org

Téléphone du porteur de projet :

Nombre de membres de l'association : 14

DÉPÔT DU DOSSIER

Le Pôle animation, soutien aux associations et accompagnement de la vie universitaire vous contactera pour un entretien destiné à s'assurer de la **bonne complétude et de l'éligibilité du dossier**. Des précisions ou pièces complémentaires pourront être demandées.

JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA DEMANDE (PAR MAIL EN PIECE JOINTE DANS UN DOSSIER ZIP) :

- LE PRESENT DOCUMENT COMPLETE
- MODELE DE BUDGET PREVISIONNEL FOURNI PAR LE PASAAVU : EQUILIBRE ET FAISANT APPARAÎTRE EN SURLIGNE BLEU LES PRODUITS OU SERVICES DEMANDES A LA SUBVENTION DANS LES DEPENSES
- 1 DEVIS DES PRODUITS OU SERVICES A SUBVENTIONNER + 1 DEVIS COMPARATIF SI LE MONTANT DEPASSE 200€
- ATTESTATIONS DES FINANCEMENTS DEJA OBTENUS OU ATTESTATION DES DEMANDES EN COURS POUR LE PROJET DEMANDE
- DOCUMENTS ASSOCIATIFS (si non déjà fournis) : LE DOSSIER ADMINISTRATIF DE L'ASSOCIATION DOIT ETRE A JOUR AVEC LA CHARTE DES ASSOCIATIONS SIGNEE 2025-2026, L'ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE 2025-2026 POUR LES EVENEMENTS PAR L'ASSOCIATION ORGANISES ET L'OCCUPATION D'UN LOCAL, LA CARTE ETUDIANTE DU OU DES PORTEURS DU PROJET 2025-2026, LA DERNIERE DECLARATION DU BUREAU EN PREFECTURE AVEC LES CARTES ETUDIANTES 2025-2026, LE RIB AU NOM DE L'ASSOCIATION.

Descriptif : la CFVU peut proposer 30€ de subvention par participant au congrès, qu'il soit étudiant UT ou non, à hauteur de 7000€ maximum pour le total de la subvention allouée.

Sont éligibles à la présentation du dossier en Conseil d'administration :

- ☐ Des projets déposés par des associations d'étudiants UT
- ☐ Des projets directement en lien avec un congrès de filière rattachée à UT
- ☐ Des projets bénéficiant d'un cofinancement

Les critères valorisés par le Conseil d'administration :

- ☐ Les dossiers ayant déjà obtenu un soutien financier ou en nature auprès d'autres structures ou partenaires
- ☐ Les retombées sur la vie étudiante de la filière concernée
- ☐ Le nombre d'étudiants UT engagés dans l'organisation du projet
- ☐ Le nombre d'étudiants UT participant au congrès
- ☐ La qualité de l'organisation du projet
- ☐ L'engagement dans une démarche de développement durable
- ☐ Le déroulement du projet préférentiellement sur les campus de l'université

Les critères d'exclusion du dispositif :

- ☐ **Dossiers incomplets**
- ☐ Manque de garanties/visibilité sur la faisabilité ou la soutenabilité du projet
- ☐ Projets déjà menés à la date de dépôt de la demande de subvention
- ☐ Projets dont le montant global de financement aurait déjà été obtenu au moyen de subventions par d'autres financeurs
- ☐ Projets autofinancés
- ☐ Projets de congrès qui ne concerne pas les filières UT

ENGAGEMENTS DU OU DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION

Durant la phase d'instruction du dossier le porteur du projet s'engage à :

- Transmettre, sur demande du Pôle animation, soutien aux associations et accompagnement de la vie universitaire, toute information complémentaire concernant le projet.

En cas d'approbation du projet, le porteur du projet s'engage à :

- Avertir le pôle animation en cas de financement obtenu postérieurement à la décision de la commission.
- Mettre en oeuvre le projet, en associant les services concernés de l'université, tel que présenté dans le dossier soumis en CFVU
- Faire figurer sur l'ensemble des supports de communication, le logo de l'université (téléchargeable sur le site web)
- Faire valider les supports de communication par le Pôle animation, soutien aux associations et accompagnement de la vie universitaire.
- Transmettre systématiquement un bilan moral et financier de réalisation du projet, au plus tard deux mois après la date de réalisation du projet.
- Rembourser les subventions qui n'auraient pas été utilisées.

En cas de non respect des engagements pris, la CFVU se réserve le droit de ne pas accorder de subvention pour des projets futurs.

Le ou la présidente de l'association atteste de la sincérité du budget prévisionnel présenté.

Nom prénom : Léonie CHOUAT

Date et signature de la ou du président de l'association :

28/05/2026

